

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA
JEUNESSE, DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE



RAPPORT BILAN DES ACTIVITES DU FASI 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTE DES ANNEXES	2
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DU FONDS D'APPUI AUX ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL (FASI)	3
II. PRESENTATION ET ORGANISATION DU FONDS	3
III. RESULTATS DES ACTIVITES DU FASI 2020.....	7
IV. DIFFICULTES, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.....	14
V. CONCLUSION	15
ANNEXE	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat d'exécution du budget.....	6
Tableau 2 : Répartition des demandeurs inscrits par domaine d'activité	8
Tableau 3 : Tableau croisé des demandeurs ayant joint ou pas la pièce d'identité ou la pièce justificative de l'activité.....	10

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des inscrits par genre	8
Graphique 2 : Répartition des demandeurs inscrits par Région / District	9
Graphique 3 : Répartition des bénéficiaires par genre	10
Graphique 4 : Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité	11
Graphique 5 : Répartition des bénéficiaires par Région / District	12

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Poids des unités de production informelle par domaine d'activité retenue selon l'enquête emploi 2017	16
---	----

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DU FONDS D'APPUI AUX ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL (FASI)

En vue d'atténuer l'impact négatif de la pandémie de la Covid-19 sur les activités économiques et les populations vulnérables, le Gouvernement ivoirien a initié un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire évalué à 1 700,99 milliards F CFA, soit environ 5% du Produit Intérieur Brut. Spécifiquement au secteur informel, il a été mis en place le Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel doté d'un budget global de 100 milliards. Pour l'année budgétaire 2020, c'est un montant de 20 milliards FCFA qui a été mobilisé.

Le principal objet du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) est de disposer d'un cadre cohérent et structuré de financement et d'accompagnement des acteurs du secteur informel dont les activités ont été fortement impactées par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour apporter une réponse immédiate à ces acteurs fortement impactés, une phase transitoire du FASI a été initiée depuis la cérémonie de lancement officiel des Fonds de soutien le 14 mai 2020 suivie du passage à l'échelle. Ainsi, diverses actions en faveur des acteurs concernés ont été déployées pour assister ce secteur qui est un maillon important de notre économie en termes de contribution à l'emploi (88,4%)¹ et à la formation du Produit Intérieur Brut (35-40%).

Le présent rapport expose les grandes lignes des actions entreprises en 2020, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les leçons apprises et les actions à mettre en œuvre en termes de perspectives.

II. PRESENTATION ET ORGANISATION DU FONDS

1. Rappel des objectifs du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)

Les objectifs du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) tels que définis dans l'ordonnance n°2020-385 du 05 avril 2020 sont les suivants :

- identifier les acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19 ;
- déterminer les besoins en financement des acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19 ;
- octroyer des prêts aux acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19 ;
- refinancer les institutions de crédit dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de financement des acteurs du secteur informel ;
- favoriser l'accès des acteurs du secteur informel au crédit ;
- mettre en place un mécanisme de formation et de suivi des acteurs du secteur informel ;
- apporter un appui aux initiatives de formalisation du secteur informel ;
- apporter des appuis financiers directs ;
- définir un mécanisme de pérennisation du Fonds.

¹ Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017

2. Organisation et fonctionnement des organes de gestion

Le Fonds est placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, conformément aux dispositions de l'ordonnance portant sa création. Il comprend un Comité de Gestion et un Secrétariat Exécutif.

2.1. Fonctionnement du Comité de Gestion (CG)

Le Comité de Gestion est composé de membres titulaires et de membres suppléants. Il comprend quinze (15) membres provenant principalement des Ministères Techniques. L'article 6 de l'ordonnance n°2020-385 du 15 avril 2020 précise la composition des membres. Les membres du Comité de Gestion sont nommés par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre chargé de l'Emploi des Jeunes et du Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Il assure la supervision et contrôle la gestion des activités du Fonds.

Le Comité de Gestion se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par quinzaine. A cet effet, le Comité ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le Comité de Gestion est présidé par le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances. En l'absence de ce dernier, le Comité de Gestion ne peut délibérer que sous la présidence de son suppléant.

Dès son installation le 20 avril 2020, le Comité de Gestion du Fonds, avec l'appui technique du Secrétariat Exécutif, a travaillé pour :

- définir et mettre en œuvre le mode opératoire de la phase transitoire du Fonds qui détermine : (i) son champ d'intervention et ses cibles ; (ii) les secteurs d'activités éligibles ; (iii) la stratégie et les principes d'intervention ; (iv) les modalités de financement ; (v) le processus de mise en œuvre du Fonds ; (vi) le mécanisme de capitalisation des acquis du dispositif transitoire ; (vii) et le cadre de suivi des indicateurs ;
- élaborer et faire adopter les arrêtés portant nomination des membres du Comité de Gestion et fixant les modalités de fonctionnement de la phase transitoire du Fonds ;
- recruter et mettre en mission un cabinet de dimension internationale dans le cadre d'une mission d'assistance à l'opérationnalisation au Comité de Gestion pour l'opérationnalisation du FASI. Le rapport définitif de cette mission est disponible ;
- valider les présélections effectuées par le Secrétariat Exécutif à la suite du traitement des bases de données collectées auprès des structures sectorielles aux termes des délibérations du Comité ;
- mettre en paiement les subventions des cohortes de bénéficiaires validées à l'issue des délibérations ;
- élaborer et adopter le budget du Fonds ;
- participer aux rencontres d'orientation organisées par la hiérarchie (Primature, Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances) ;
- participer aux cérémonies organisées par la hiérarchie (Primature, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes).

Au total, le Comité de Gestion a tenu une trentaine de réunions réparties comme suit :

- six (06) réunions d'orientation dont trois à la primature pour la validation du dispositif transitoire, le bilan des activités à mi-parcours de la phase de transition et l'examen du rapport de la mission d'assistance à l'opérationnalisation au Comité de Gestion du FASI ;
- vingt-deux (22) sessions de délibérations ayant permis de valider **13** cohortes de bénéficiaires au nombre de **77 646** pour une subvention totale hors frais et taxes de **17,261** milliards de FCFA ainsi que l'octroi d'appuis spécifiques à **2 535** acteurs pour un montant de **2,070** milliards FCFA;
- huit (08) autres sessions ayant permis de mettre en place les instruments de gestion.

Plus loin dans le présent rapport, le point relatif au bilan des activités permettra de revenir plus en détail sur les réalisations du Comité de Gestion et du Secrétariat Exécutif.,

2.2. Fonctionnement du Secrétariat Exécutif (SE)

Selon les dispositions de l'article 14 de l'ordonnance précitée, le Secrétariat Exécutif du FASI est assuré par l'Agence Emploi Jeunes. Il est l'organe chargé de la mise en œuvre des activités opérationnelles du Fonds.

A ce titre, il a la responsabilité d'instruire et d'analyser les dossiers de demande de soutien financier dont est saisi le Comité de Gestion. A cette fin, le Secrétariat Exécutif s'appuie sur un dispositif comprenant quatre (04) Cellules : une Cellule chargée des Affaires Administrative et Financière, une Cellule chargée des activités opérationnelles, une Cellule chargée des Statistiques, du Suivi-Evaluation et du Contrôle et une Cellule chargée de la Communication. Ces Cellules sont mises en place au sein de l'Agence Emploi Jeunes et de la Banque Nationale d'Investissement.

Pour son fonctionnement, le Secrétariat Exécutif s'appuie principalement sur le personnel de l'Agence Emploi Jeunes qui l'assiste, chacun dans son domaine de compétence. Le Secrétaire Exécutif préside les rencontres hebdomadaires du Secrétariat Exécutif et rend compte au Comité de Gestion, dont il assure le secrétariat. Toutefois, il peut recourir à des consultants le cas échéant.

Dans le cadre de la réalisation des activités opérationnelles, l'Agence Emploi Jeunes collabore avec les structures sectorielles intervenant sur les questions liées au secteur informel. Des arrêtés conjoints du Ministre chargé de l'Economie et des Finances, du Ministre chargé de l'Emploi des Jeunes et des Ministres sectoriels concernés, définiront les modalités de collaboration.

Des conventions seront signées entre le Secrétariat Exécutif, les Banques et les Institutions de Microfinance pour la mise en place du mécanisme de refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) afin de faciliter la mise en place de prêts à des conditions avantageuses aux acteurs du secteur informel impactés par la Covid-19.

En termes de travaux effectués, il importe de se référer aux actions entreprises plus haut par le Comité de Gestion depuis son installation le 20 avril 2020.

Au chapitre des réunions tenues, il faut relever que des séances de travail quasi-quotidiennes se tiennent pour réaliser les missions assignées au SE

Pour ce qui concerne la procédure d'instruction des dossiers, le mode opératoire de la phase transitoire, proposé et adopté par le Comité de Gestion avec la prise en compte des orientations de la Primature,

fournit la description des outils de travail à chaque étape. Par ailleurs, il a plu au Comité de Gestion de fixer l'ensemble de ces modalités dans un arrêté portant fonctionnement du FASI.

Pour plus de détails, il est également nécessaire de consulter les rapports de sélection des cohortes de bénéficiaires qui précisent les conditions dans lesquelles les bénéficiaires ont été présélectionnés et pour lesquels le Comité de Gestion est saisi pour validation.

3- Dispositif opérationnel

Plusieurs textes ont été préparés et adoptés pour mettre en place le FASI et encadrer sa gestion. Il s'agit de :

- l'ordonnance n°2020-385 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du FASI ;
- l'arrêté interministériel n°558/MEF/MPJEJ/MPMBPE du 22 mai 2020 portant nomination des membres du Comité de gestion du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel ;
- l'arrêté n°601//MEF/MPJEJ/MPMBPE du 04 juin 2020 portant mise en place du dispositif transitoire du Fonds
- l'arrêté interministériel n°637 du 15 juin 2020 portant prorogation de la durée du dispositif transitoire mis en place pour le fonctionnement du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel -fasi-covid-19.
- l'arrêté interministériel n° 817 du 02/09/2020 fixant les modalités de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel ;
- l'arrêté interministériel relatif aux subventions spécifiques accordées à certains acteurs du secteur informel.

4- Exécution du budget du Fonds

Pour l'année 2020, un budget de **20** milliards FCFA a été mobilisé et exécuté conformément aux textes en vigueur. L'état d'exécution du budget se présente comme suit dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Etat d'exécution du budget

Rubriques	Dotation (En FCFA)	Montant Engagé (En FCFA)	Taux d'exécution
Budget d'investissement (Budget alloué aux subventions aux acteurs et appuis spécifiques)	19 600 000 000	18 700 292 700	95,41
Budget de fonctionnement	400 000 000	374 806 489	93,70
Total	20 000 000 000	19 075 099 189	95,38%

Source : Secrétariat Exécutif ; Banque Nationale d'Investissement, 08/01/2021.

III. RESULTATS DES ACTIVITES DU FASI 2020

Les résultats des activités du FASI porteront sur les opérations réalisées pour l'octroi des subventions, les appuis spécifiques et les actions de communication.

1. Opérations réalisées

Les opérations réalisées au titre de l'année 2020 ont porté sur les subventions accordées aux acteurs du Secteur Informel. Elles se déclinent en deux (02) types d'opérations, à savoir les opérations générales et les opérations spécifiques.

1.1 Opérations générales

Les opérations générales effectuées sur le FASI se sont appuyées sur les dispositions des arrêtés de fonctionnement du FASI durant la phase transitoire et la phase post transitoire. Ces dispositions traitent entre autre de la phase d'identification des demandeurs jusqu'à la mise en paiement en passant par la sélection des bénéficiaires. Les points suivants traiteront des statistiques relatives au traitement des dossiers par le Secrétariat Exécutif et les bénéficiaires sélectionnés.

1.1.1 Traitement des dossiers des demandeurs

L'analyse se fera en 02 étapes compte tenu du fait que les activités du FASI se sont déroulées en 02 phases. La première étape fera le point du traitement des dossiers lors de la phase transitoire et la seconde sur la phase post transitoire.

a. Phase transitoire

Le mode opératoire adopté pour la période transitoire du FASI repose sur la collecte et l'exploitation des bases de données des structures sectorielles.

Pour ce faire, le Secrétariat Exécutif a initié, sous la supervision du Comité de Gestion, une campagne d'information, de consultation et de mobilisation auprès des structures sectorielles en prélude à la collecte des bases de données des concernées.

L'analyse de ces bases de données collectées auprès des structures sectorielles fait ressortir de façon générale un problème de complétude et de fiabilité d'informations. De ce fait, les personnes qui y figurent ont été individuellement appelées de sorte à compléter les données manquantes. Ces appels ont permis de s'assurer de la fiabilité des informations sur les acteurs inscrits dans les bases de données et de recueillir, sur une base déclarative, des informations sur l'activité et les revenus. Ainsi, environ **13 000** demandeurs ont pu être contactés à l'issue des appels et dont les traitements statistiques, selon les critères retenus pour la phase transitoire, ont permis de sélectionner **6 800** dossiers pour validation au niveau du Comité du Gestion.

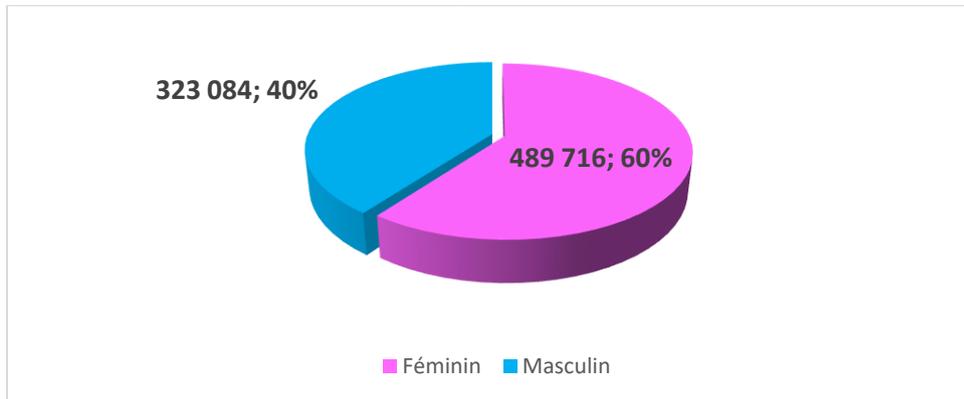
b. Phase post transitoire

Le mode opératoire adopté pour la phase post transitoire du FASI repose essentiellement sur la collecte et l'exploitation des données issues de la plateforme www.fasi.ci.

Au 31 décembre 2020, ce sont 812 800 acteurs du secteur informel qui se sont inscrits sur la plateforme du FASI.

Le Graphique 1 présente la situation par genre.

Graphique 1 : Répartition des inscrits par genre



Source : Secrétariat Exécutif FASI, 2020

La lecture du Graphique 1 montre une part importante des femmes à l'inscription. En effet, 6 demandeurs inscrits sur 10 sont des femmes.

Le Tableau 2 fournit une photographie des acteurs inscrits sur la plateforme selon le secteur d'activité.

Tableau 2 : Répartition des demandeurs inscrits par domaine d'activité

Domaine d'activité	Effectif	%
Retenu pour la phase post-transitoire	590 363	72,6%
Commerce	424 842	52,3%
Restauration	67 011	8,2%
Artisanat	64 185	7,9%
Transport	20 368	2,5%
Services	10 834	1,3%
Culture et loisirs	3 123	0,4%
Non retenu pour la phase post-transitoire	113 535	14,0%
Bâtiment Travaux Publics (BTP)	5 762	0,7%
Elevage	16 170	2,0%
Hôtellerie	1 001	0,1%
Immobilier	1 524	0,2%
Pêche, pisciculture, aquaculture	2 494	0,3%
Vivriers (production et vente)	86 584	10,7%
Autre	108 902	13,4%
Total	812 800	100,0%

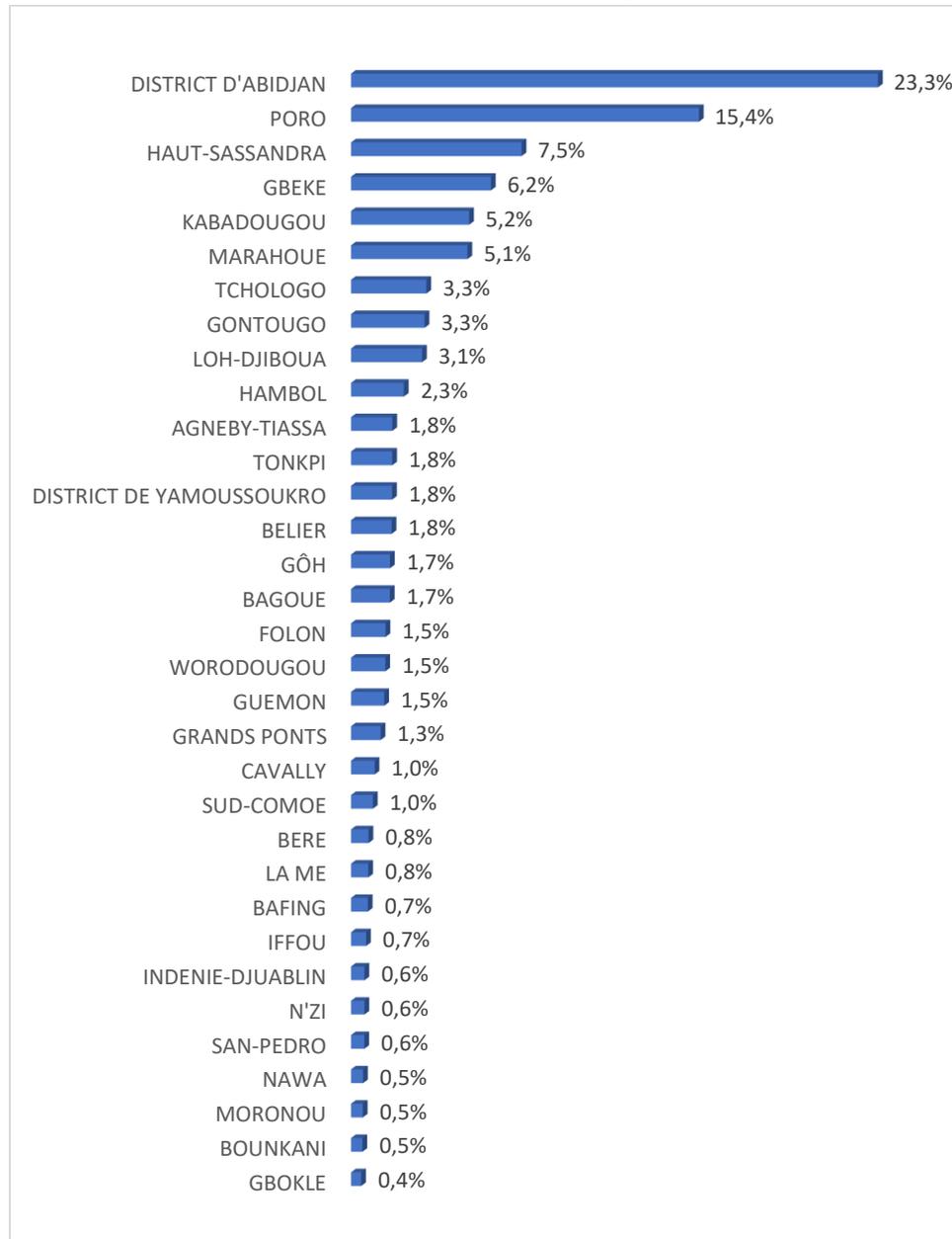
Source : Secrétariat Exécutif FASI, 2020

L'analyse du Tableau 2 fait ressortir de façon générale que plus d'un demandeur sur 02 est inscrit dans le Commerce. Le domaine du vivrier arrive en deuxième position avec **10,7%** d'inscrits.

En se focalisant sur les domaines d'activité retenus pour la phase post-transitoire, le Commerce arrive en première position suivi de la Restauration et de l'Artisanat. Le domaine Culture et loisirs arrive en dernière position avec **0,4%** d'inscrits.

En ce qui concerne la répartition géographique des inscrits, le Graphique 2 révèle que le District d'Abidjan concentre plus de **23%** des inscrits suivi des régions du Poro et du Haut-Sassandra avec respectivement **15,4%** et **7,5%** d'inscrits. Les régions du Moronou, du Bounkani et du Gboklé ferment la marche avec respectivement **0,5%** ; **0,5%** et **0,4%** d'inscrits.

Graphique 2 : Répartition des demandeurs inscrits par Région / District



Source : Secrétariat Exécutif FASI, 2020

Le traitement de ces demandeurs s'est fait suivant les dispositions de l'arrêté de fonctionnement du FASI durant la phase post transitoire et de la procédure de sélection et de prise en charge des bénéficiaires disponible.

Le traitement se basant sur les pièces jointes (la pièce d'identité et la pièce justificative de l'activité du demandeur) par le demandeur lors de son inscription, l'extraction des dossiers pour traitement a concerné les demandeurs ayant joint les deux (02) pièces (la pièce d'identité et la pièce justificative de l'activité).

Ainsi, sur **812 800** demandeurs inscrits sur la plateforme, **194 961** ont joint la pièce d'identité et la pièce justificative de l'activité, soit **24%** des inscrits.

Par ailleurs, **589 559** demandeurs inscrits n'ont joint aucune des 02 pièces. Ces demandeurs représentent **73%** des inscrits sur la plateforme (Cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Tableau croisé des demandeurs ayant joint ou pas la pièce d'identité ou la pièce justificative de l'activité

Pièce d'identité jointe ? / Pièce justificative de l'activité jointe ?	Oui	Non	Total
Oui	194 961	409	195 370
Non	27 871	589 559	617 430
Total	222 832	589 968	812 800

Source : Secrétariat Exécutif FASI, 2020

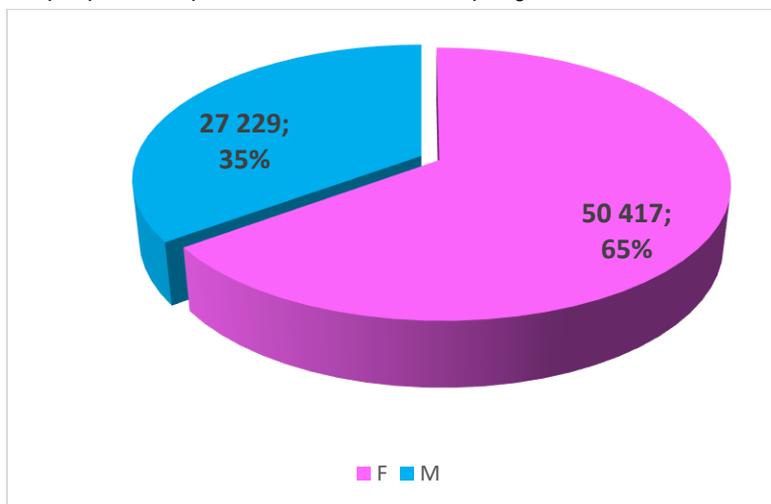
Eu égard aux capacités opérationnelles du Secrétariat Exécutif, ce sont finalement **134 516** dossiers sur **194 961** qui ont fait l'objet de traitement, soit **69%** des dossiers à vérifier. Sur les **134 516** dossiers traités par le Secrétariat Exécutif, **70 846** dossiers ont été acceptés selon les critères d'éligibilité de la phase post-transitoire et transmis au Comité de Gestion pour validation.

Au total, durant les phases transitoire et post-transitoire, le Secrétariat Exécutif a transmis au Comité de Gestion **77 646** dossiers d'acteurs du Secteur Informel pour validation.

1.1.2 Bénéficiaires des subventions du FASI

Les travaux du Comité du Gestion ont permis de valider les dossiers de **77 646** acteurs du Secteur Informel. La répartition par genre des bénéficiaires est fournie dans le Graphique 3.

Graphique 3 : Répartition des bénéficiaires par genre



Source : Secrétariat Exécutif FASI, 2020

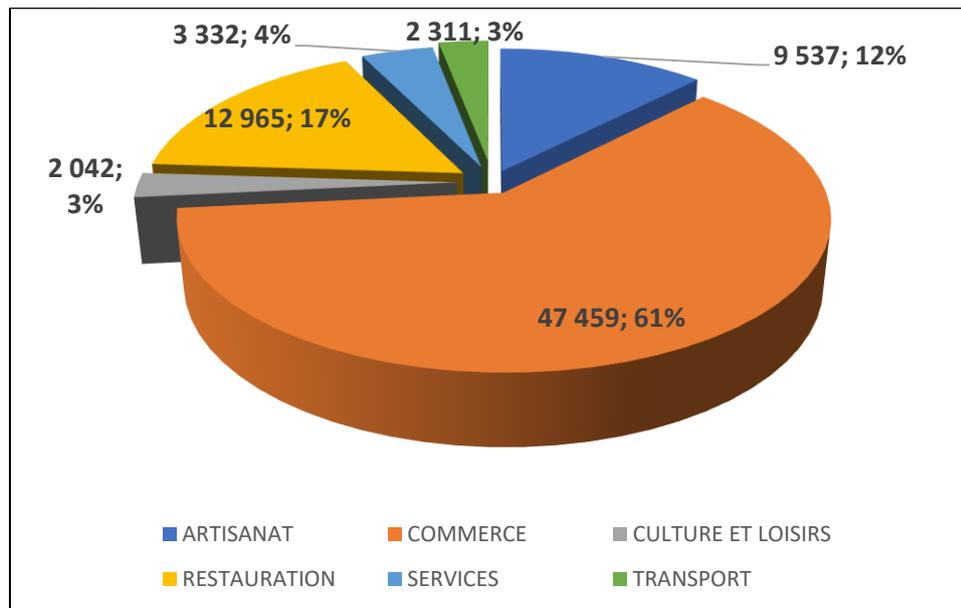
L'analyse du Graphique 3 révèle que les femmes occupent la plus grande part des bénéficiaires avec **65%** contre **35%** pour les hommes. Ce résultat est relativement proche des proportions des inscrits sur la plateforme par genre.

L'analyse suivant le domaine d'activité fait ressortir une importance relative du Commerce. En effet, plus de 06 bénéficiaires sur 10 sont issus de ce domaine d'activité. A la suite du Commerce, ce sont les domaines Restauration et Artisanat qui occupent respectivement la deuxième et la troisième place.

Ces résultats rejoignent quasiment ceux présentés dans le Tableau 2 avec la prédominance des domaines Commerce, Restauration et Artisanat (Cf. Graphique 4).

Par ailleurs, il importe de mentionner que les résultats obtenus sont également quasi conformes aux réalités du secteur informel captées par le biais des enquêtes emplois où ces 03 domaines dominent largement avec plus de 90% des unités de production informelles (Cf. Annexe 1 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Graphique 4 : Répartition des bénéficiaires par domaine d'activité



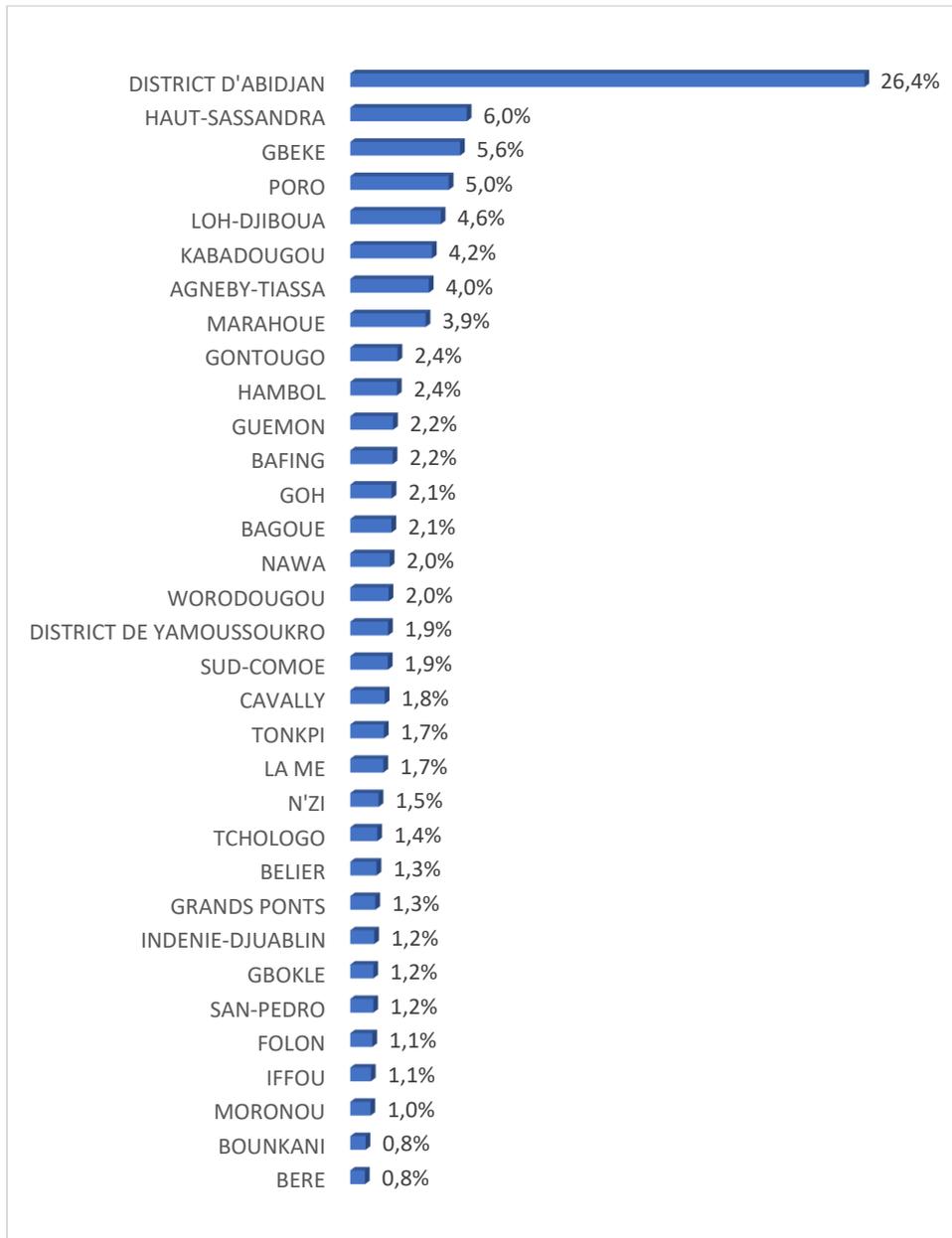
Source : Secrétariat Exécutif FASI, 2020

Afin de s'assurer d'une répartition équitable des bénéficiaires sur le territoire national (avec au moins 1% de bénéficiaires par Région), il s'avère important de faire ressortir la répartition géographique des bénéficiaires (Cf. Graphique 5).

L'analyse du Graphique 5 montre que plus d'un bénéficiaire sur 04 provient du District d'Abidjan. Les Régions du Haut-Sassandra et du Gbêkê complètent la marche avec respectivement 6% et 5,6% des bénéficiaires.

De façon générale, il convient de relever le travail de rééquilibrage des bénéficiaires par Région effectué par le Secrétariat Exécutif à l'effet de garantir un minimum de 1% de bénéficiaires par Région. En effet, comparativement au Graphique 2 où 11 régions enregistrent moins de 1% de demandeurs inscrits sur la plateforme, ce nombre est réduit à 02 Régions quand il s'agit de la répartition des bénéficiaires par Région. Il s'agit des Régions reculées à savoir le Bounkani et le Béré (avec 0,8% de bénéficiaires pour chacune de ces Régions). En outre, il convient de noter le difficile accès à internet pour ces zones reculées. Ce qui pourrait également expliquer ce résultat.

Graphique 5 : Répartition des bénéficiaires par Région / District



Source : Secrétariat Exécutif FASI, 2020

1.1.3 Mise en paiement des subventions aux bénéficiaires

A l'issue des validations des cohortes de bénéficiaires par le Comité de Gestion, le Secrétariat Exécutif transmet les documents nécessaires à la prise en charge financière des bénéficiaires à la BNI et aux opérateurs de téléphonie mobile.

Au 31 décembre 2020, ce sont **13** cohortes pour un effectif de **77 646** bénéficiaires qui ont été validées par le Comité de Gestion pour un montant hors frais et taxe de **17,261** milliards de FCFA.

1.2 Opérations spécifiques

Le FASI a réalisé des opérations spécifiques d'un montant de **2,070** milliards FCFA pour répondre à des sollicitations particulières en faveur de **2 535** acteurs.

Ces opérations concernent notamment :

- l'allocation de **1,5** milliard de FCFA au profit des tenanciers des Bars et Night Clubs exerçant dans le grand Abidjan. Au 31 décembre 2020, ce sont **234** acteurs qui ont bénéficié de l'appui spécifique pour un montant total de **979** millions ;
- l'octroi de **90** millions de FCFA à **300** femmes issues de **35** coopératives de femmes dans le domaine du vivrier dont 12% dans le district d'Abidjan et 88% à l'intérieur du pays ;
- l'octroi de **50** millions de FCFA à un opérateur économique du secteur transport sinistré « le Groupe Camille » de Bonoua ;
- l'octroi de **430** millions FCFA en faveur de **2 000** acteurs en situation de handicap et de personnes vulnérables, sollicité par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

2. Actions de communication

Le plan de communication préparé par le Secrétariat Exécutif et adopté par le Comité de Gestion en sa septième session du 03 juin 2020 porte sur la planification et la réalisation des actions d'information, de sensibilisation et de communication sur la gestion du FASI.

La campagne de communication sur le FASI a été lancée officiellement le mardi 26 mai 2020 avec la mise en ligne du site Internet www.fasi.ci et la distribution de 250 000 fiches d'identification dans les 201 Guichets Emplois et dans les 19 Agences régionales de l'Agence Emploi Jeunes. Les autres activités non exhaustives réalisées sont :

- Création visuelle : conception du logo institutionnel, création de la charte graphique et du visuel générique, déclinaison flyers / Plaquettes / Affiches 40x60, etc. ;
- Création audiovisuelle : Spot TV et radio d'annonce pour l'inscription, vidéos didactiques, flash info FASI, etc. ;
- Création digitale : création de la plateforme www.fasi.ci, habillage de la plateforme ; création et animation d'une page Facebook dédiée au « FASI » ;
- Action médias - hors médias – proximité : communiqués de presse, conférence de presse d'information, rencontres d'information avec les acteurs, temps d'antenne tv et radio, etc. ;
- Actions digitales : relais des visuels et des informations sur les plateformes web Agence Emploi Jeunes (Site internet, Facebook, Twitter, Instagram) ainsi que celles du Ministère, diffusion des vidéos didactiques (Comment s'inscrire pour bénéficier du fonds d'appui, vidéos témoignages des bénéficiaires...) ; diffusion du spot invitant les acteurs à s'inscrire, publication des articles sur les blogs d'influenceurs et les réseaux sociaux, etc.

Aux éléments qui précèdent, il est important de relever les cérémonies sectorielles de remise de chèques aux bénéficiaires du FASI dans le cadre de la communication événementielle. Outre la cérémonie de lancement officiel des Fonds de soutien aux acteurs économiques à la Primature (14/05/20), celle de

l'opérationnalisation des Fonds de soutien au Ministère de l'Economie et des Finances ((19/05/20) et celle du lancement de la campagne de communication du FASI évoquée ci-dessus, plusieurs autres actions ont été menées. Il s'agit notamment de :

- la cérémonie de remise officielle de chèques aux acteurs du monde de la Culture. Elle s'est tenue le mardi 16 juin 2020 à l'auditorium de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale (CNPS) avec la participation du Ministre de la Culture et de la Francophonie, Docteur Raymonde GOUDOU COFFIE ;
- la cérémonie de remise symbolique de chèques aux femmes, exerçant, entre autres, dans les domaines de la couture, la coiffure, la vente de condiments et la petite restauration. C'était en date du 22 juin 2020 en présence du Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mamadou Touré, et de la Secrétaire d'État chargée de l'Autonomisation de la Femme, Myss Belmonde Dogo.
- La cérémonie de remise de chèque aux acteurs des bars et night-club le 22 novembre 2020 en présence du Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mamadou Touré et du Ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana.

IV. DIFFICULTES, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

1. Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été relevées dans la mise en œuvre du FASI. Il s'agit entre autres de :

- Difficultés de localisation des bénéficiaires ;
- Difficultés d'authentification des pièces fournies par les demandeurs ;
- Difficultés de collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile liées aux restrictions en vigueur sur la diffusion des données personnelles ;
- Retard dans le paiement des cohortes de bénéficiaires une fois celles-ci validées par le Comité de Gestion ;
- Absence d'un document de référence et de cadrage des demandes d'appui spécifique.

2. Recommandations / Perspectives

Les recommandations et perspectives du FASI s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la prise en charge des demandeurs de subventions et l'opérationnalisation du guichet des prêts.

Pour ce faire, il importe de :

- Réviser l'arrêté de fonctionnement du FASI pour prendre en compte la ventilation entre les différents instruments d'appui aux acteurs du secteur informel et mieux calibrer les éventuels appuis spécifiques ;
- Réaliser une mission de suivi des bénéficiaires afin de mesurer l'impact à court terme des subventions accordées aux acteurs du secteur informel sur leurs activités économiques ;
- Opérationnaliser le guichet 2 du FASI relatif à l'octroi de prêts aux demandeurs par le refinancement des SFD en accordant une part importante du budget à ce guichet ;
- Poursuivre les réflexions sur la stratégie de formalisation des UPI en associant le statut de l'entrepreneur et les dispositifs sectoriels de formalisation existants ;

- Accentuer la communication sur les activités du Fonds en impliquant les structures sectorielles, les organisations professionnelles et les collectivités locales ;
- Intégrer la géolocalisation dans le processus d'identification des demandeurs ;
- Renforcer le rôle des structures sectorielles et des organisations professionnelles dans la présélection et l'encadrement des bénéficiaires ;
- Renforcer le rôle des collectivités locales et des structures de proximité dans les mécanismes quotidiens de dialogue social au bénéfice des acteurs du secteur informel ;
- Réaliser une étude auprès des bénéficiaires du FASI (perception du dispositif, situation actuelle et besoins exprimés) ;
- Actualiser la stratégie de pérennisation du FASI ;

V. CONCLUSION

D'une manière générale, la création du FASI a permis d'apporter une réponse urgente aux difficultés des acteurs impactés par les mesures de lutte contre la Covid-19 comme souhaité par le Gouvernement dans le cadre du plan de soutien économique, social et humanitaire.

L'engouement de la part des acteurs du secteur informel avec plus de **800 000** inscrits à fin décembre 2020 a été réel. La prompt réactivité des organes de gestion du fonds a permis de soutenir financièrement **77 626** acteurs et d'apporter des appuis spécifiques à **2 535**.

Les leçons apprises de la mise en œuvre du FASI en 2020 permettront d'améliorer le dispositif en 2021 et surtout d'intégrer le processus de formalisation des Unités de Production Informelles dans la prise en charge et d'enclencher le processus de pérennisation du fonds à travers le guichet de refinancement.

ANNEXE

Annexe 1 : Poids des unités de production informelle par domaine d'activité retenue selon l'enquête emploi 2017.

Domaine d'activité	Proportion
Commerce	60,5%
Artisanat	18,5%
Restauration	11,0%
Services	7,8%
Transport	1,7%
Culture et loisirs	0,4%

Source : Calcul du Secrétariat Exécutif avec les données de l'ERI-ESI 2017